



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 22 avril 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Délibération n° DCM26-04-22P30

**Administration générale - Société Publique Locale
Territoire 34 - Désignation du représentant
permanent à l'assemblée spéciale des collectivités
actionnaires et du représentant permanent à
l'assemblée générale**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 29

Date de la convocation :
16 avril 2026

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bêlart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, Mme Myriam Lalauze, M. Frédéric Laborie, M. Pierre Gros, Mme Hélène Cinési, Mme Odile Thiers, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, Mme Claude Blaho Poncé et M. Patrick Javourey

Procurations :

M. Franck Rugani à Mme Michelle Guibal

Mme Louise Jaber à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Cloé Vanzel à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho Poncé à Mme Hélène Cinési

M. Patrick Javourey à M. Pierre Gros

Rapporteur : M. le Maire

Depuis 2021, la commune de Clermont-l'Hérault est actionnaire de la Société publique locale (SPL) Territoire 34

A ce titre, elle bénéficie :

- d'un droit à représentation au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires (ASCA), constituée conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5, alinéa 3, du Code général des collectivités territoriales ;
- d'un poste de représentant aux Assemblées générales de la SPL.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Commune appelé à siéger à l'ASCA ainsi qu'aux Assemblées générales de la SPL Territoire 34.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de désigner un représentant de la Commune appelé à siéger à l'Assemblée spéciale de la SPL Territoire 34,
- de désigner un représentant de la Commune appelé à siéger aux Assemblées générales de la SPL Territoire 34,

- d'autoriser ces représentants à accepter toutes fonctions ou mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés, soit par le Conseil d'administration ou son Président, soit en application des statuts ou du règlement intérieur de la SPL Territoire 34,
- d'autoriser le représentant à l'Assemblée spéciale à porter la candidature de la collectivité à la présidence de l'ASCA de la SPL Territoire 34 et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment celle d'administrateur représentant l'ASCA,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Jean-Marie Sabatier pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL Territoire 34 »,

DESIGNE M. Jean-Marie Sabatier pour représenter la Commune au sein des Assemblées générales de la SPL Territoire 34,

AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions ou mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés, soit par le Conseil d'administration ou son Président, soit en application des statuts ou du règlement intérieur de la SPL Territoire 34,

AUTORISE son représentant à l'Assemblée spéciale à porter la candidature de la collectivité à la présidence de l'ASCA de la SPL Territoire 34 et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment celle d'administrateur représentant l'ASCA,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Jules POUSSARD

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE